

ANIMATIONS JUILLET 2020

Suite au COVID 19, toutes les animations prévues sur le calendrier des fêtes sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

En raison de la crise sanitaire, la séance du conseil municipal s'est déroulée à la salle polyvalente et avait pour ordre du jour principal l'installation du conseil ainsi que l'élection du Maire et des Adjointes.

- A) En début de séance les 19 membres élus lors du scrutin du 15 mars 2020 ont été installés dans leur fonction.
Puis il a été procédé à l'élection du Maire et de 5 adjoints selon un scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Résultats des votes

1°) Election du Maire

- Votants : 19
- Bulletin blanc : 1
- M. THOMAS Eric : 18 voix

Monsieur THOMAS Eric a été proclamé Maire et immédiatement installé dans sa fonction.

2°) Election des adjoints : 1 seule liste a été déposée par M. Denis TAVEL.

Cette liste est composée de :

- M. Denis TAVEL
- Mme Françoise BUISSET
- M. Jean-Marc MICHON
- Mme Denise RANDU
- M. Franck GAUDET

- Votants : 19
- Bulletin blanc : 0
- Liste présentée par M. TAVEL : 19 voix

M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, Mme RANDU et M. GAUDET ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

- B) Conformément à la réglementation, lecture a été donnée de la charte de l' élu local. Cette charte fixe les principes déontologiques que les élus doivent respecter.
- C) Après avoir pris connaissance des conditions d'exercice des mandats locaux, le conseil municipal a fixé, en conformité avec la réglementation en vigueur, les indemnités du Maire et des 5 adjoints ainsi que des 2 conseillers municipaux délégués à savoir Madame Magali PONSOT et Monsieur Julien VERCHÈRE.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Le conseil municipal :

- a accordé à Monsieur le Maire 26 délégations sur 29 prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée du mandat ;

- a fixé à 5 le nombre des membres élus et à 5 le nombre des membres nommés pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS.
Les membres élus sont : Mmes Françoise BUISSET, Stéphanie DUCROZET, Emmanuelle FOURÉ-DELORME, Françoise GAGNEPAIN et M. Franck GAUDET.
Les membres nommés seront proposés par des associations œuvrant dans le domaine de la famille, de l'insertion et de l'exclusion, des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- a établi les différentes commissions communales et désigné ses délégués dans les syndicats ou organismes divers (listes dans le compte rendu complet du conseil municipal affiché en mairie ou sur le site internet de la commune) ;
- a décidé de venir en aide aux commerçants locataires de la collectivité n'ayant pu ouvrir leur établissement pendant la période du confinement ;
- a instauré le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à toutes les catégories d'agents (stagiaires, titulaires, contractuels) ;
- a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2020.

Les taux 2019 sont donc reconduits à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 12,93 %
- taxe foncière sur le non bâti : 45,79 %

Il est à noter que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale dès 2020, le conseil municipal n'a pas à voter de taux de taxe d'habitation.

N.B. : prochaines réunions du conseil municipal vendredi 10 juillet à 20 h 15 et jeudi 16 juillet à 20 h 15

ÉTAT CIVIL

Jean BERGER

Décès

23 mai



CONGÉS D'ÉTÉ



Le secrétariat de mairie sera fermé pendant la période estivale :

- * le lundi 13 juillet
- * le samedi 18 juillet
- * et les samedis du mois d'août

Les permanences du samedi reprendront le 5 septembre 2020

BIBLIOTHÈQUE

« La bibliothèque ouvrira ses portes cet été tous les **samedis, de 9h30 à 11h30**. D'autre part, la bibliothèque est à la recherche de personnes bénévoles ayant un peu de temps pour assurer de temps en temps les permanences du mardi (16h30-18h00) et du samedi (9h30-11h30). Renseignements lors des permanences du samedi ».



PLAN CANICULE



Nous rappelons que dans le cadre du Plan canicule, la commune de Certines tient à la disposition des personnes **de plus de 65 ans et des personnes handicapées** un registre nominatif communal.

L'inscription sur ce dernier est volontaire et permet le déclenchement, en cas d'alerte, des services sanitaires et sociaux.

Le secrétariat de mairie se tient à disposition pour le recueil des données nécessaires.